

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude DUMENIL, Maire.

Etaient présents: Mme DARRIET (arrivée à 19 h 10),  
MM CHALOUPIN, MANGIEU, NORMANT, LAFOSSE, GARRIGUES

Etaient absents :

M Jean-Pierre BALADE, ayant donné procuration à M Jean-Claude DUMENIL  
M André BOURREL, ayant donné procuration à M Jean-Philippe MANGIEU  
Mme Evelyne JURADO-GONZALEZ, ayant donné procuration à M Jean-François  
CHALOUPIN  
Mme Mélanie DARRIET (pour les délibérations), ayant donné procuration à M Guillaume  
NORMANT  
Mme Cécile GOUDENECHÉ

Jean-Philippe MANGIEU est élu secrétaire de séance.

### **PROCES-VERBAL DU 10 AVRIL 2017**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a lieu de prononcer des remarques sur le compte rendu de la dernière assemblée. Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **ADHESION A GIRONDE RESSOURCES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à Gironde Ressources. Cette structure est mise en place pour aider les collectivités dans l'élaboration de dossiers (demandes d'aide ou de subvention) sur de nombreux domaines (environnement, développement durable, ressources, marchés publics, eau, assainissement, système d'information, voirie, développement économique...)

#### *Délibération n° 2017-008*

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale ». Cette agence (établissement public administratif) intitulée « GIRONDE RESSOURCES » est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources » ;

Compte tenu de l'intérêt pour la Commune de l'existence d'une telle structure, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les statuts de l'agence technique départementale « Gironde Ressources »
- D'adhérer à Gironde Ressources sous réserve de connaître et d'approuver le montant de la cotisation dont le montant annuel sera fixé par l'assemblée générale

- De désigner le Maire ou son représentant ainsi que son suppléant pour siéger au sein de « Gironde Ressources »
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une décision modificative du budget 2017

*Délibération n° 2017-007*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2017

### **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
16	165	OPFI		Dépôts et cautionnements reçus	650,00
21	2183	13		Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00
66	6615			Intérêts des comptes courants et de dépôts cr...	121,00
023	023			Virement à la section d'investissement	1 650,00
66	6688			Autres	80,00
					<b>3 501,00</b>

### **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
021	021	ONA		Virement de la section d'exploitation	1 650,00
74	7411			Dotation forfaitaire	1 851,00
					<b>3 501,00</b>

### **AMENAGEMENT RD 123**

Afin de limiter la vitesse des véhicules et de sécuriser les abords de l'école, il est décidé de lancer un projet d'aménagement de la RD 123 à l'entrée de la commune, juste avant l'entrée du lotissement du Hameau de la Place Verte. Cet aménagement prendrait la forme d'un rétrécissement (« écluse ») avec passage prioritaire aux véhicules sortant du bourg. Outre les aménagements routiers, il y aura nécessité de réaliser un busage des fossés au droit de l'aménagement, de mettre en place un plateau ralentisseur ainsi qu'une signalisation adaptée (à voir avec le Centre Routier)

Le coût est prévu entre 12 et 15 000 €, subvention égale à 40% du montant des travaux (sur une base maximale de 20 000 €, soit 8 000 € de subvention maximale). La demande est à faire avant le 30 Juin pour une décision en commission fin octobre. Une convention devra être signée avec le Centre routier.

Monsieur Guillaume Normant émet l'hypothèse de prévoir également des travaux d'aménagement de 8 places de parking en épi le long de l'allée située en face de la mairie : aucun chiffrage n'a encore été effectué.

Pour ces deux dossiers, le démarrage éventuel des travaux est subordonné aux possibilités budgétaires d'investissement.

## COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

### SICTOM :

Distribution de sacs poubelles à partir du 23 mai

Ouverture de la nouvelle déchetterie de Langon au début de l'été

Intervention de la Gendarmerie auprès des élus sur l'interdiction formelle de brûlage de déchets tout au long de l'année : amende encourue de 450 € (dérogations sous conditions pour des coupes de bois)

### SYNDICAT EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT :

Le projet de fusion de plusieurs syndicats est gelé du fait du droit de réserve exercé par Monsieur le Préfet

Extension de réseau d'assainissement en cours sur la commune de Saint-Pardon (environ 500 k€)

Renouvellement du bail Orange sur le château d'eau d'Auros (2 800 €)

### ACTION SOCIALE

Bilan 2016, perspectives 2017

L'harmonisation des services sur l'ensemble du nouveau territoire de la CdC aura une incidence financière

Aide à domicile : le déficit doit s'accroître de 6 k€ en 2017. Point de vigilance sur le volume des arrêts maladie (+ 55 % en 2016). Actions de formation RPS.

Portage des repas : le déficit doit s'accroître de 100 k€ en 2017. Passage de 3 à 6 tournées. Mise en place de tournées « doubles » (exemple : distribution le vendredi matin des repas du samedi et dimanche) : risques de confusion chez les bénéficiaires et veille sociale diminuée (deux fois moins de passages des agents en charge du portage). Achat de véhicules supplémentaires (reste à charge pour la CdC de 83 k€)

Transport à la demande : modification des tournées avec mise en place de 1/2 journées « à la carte ». Intégration de l'est Langonnais (y compris Bieujac) dans les dessertes à partir de septembre

### COMMISSION CULTURE

- Développement outils multimédias
- Mise en place page Facebook
- Organisation tour de la CdC pour le personnel afin de découvrir le territoire, les structures et l'ensemble des agents
- Vidéos sur les écoles de musique

### QUESTIONS DIVERSES

- Séminaire PLUI le 29 mai de 10 h à 17 h à la salle des fêtes de Mazères : JC Duménil, G Normant, JF Chaloupin, A Bourrel, JP Balade y participeront

- Commune de Bieujac classée en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)

- Elections législatives les 11 et 18 juin (bureau ouvert jusqu'à 18 heures) :

- Chaque conseiller adresse ses disponibilités pour la tenue du bureau.
- Il est rappelé que le respect des horaires pour chacun(e) est impératif, notamment dans le temps du déjeuner
- Pour le bon déroulement du scrutin :
  - le périmètre de vote (bulletins, isoloirs, urne) sera exclusivement dédié aux personnes venant voter

- rien ni personne ne devra venir perturber un électeur durant son acte de vote (depuis la prise d'enveloppe jusqu'à la mise dans l'urne
- un maximum de deux personnes pourra effectuer simultanément les opérations de vote

- Relance du SICTOM sur la nécessité d'un deuxième point de collecte (Point d'Apport Volontaire) sur la commune : il est demandé à chaque conseiller de faire parvenir à la mairie ses propositions avant la date du Conseil Municipal de juin (point à l'ordre du jour)

- Monsieur Guillaume Normant fait remarquer que la porte de l'église reste régulièrement ouverte. Monsieur le Maire indique que cela fait suite à une demande d'administrés ayant rappelé que ce lieu de culte devait rester ouvert en journée. Monsieur Normant souligne la responsabilité de la commune en cas d'accident à l'intérieur de l'édifice : Monsieur le Maire rappelle que l'accès à la sacristie est fermé à clé et indique qu'il en sera de même pour l'accès à la chaire et pour l'armoire située dans la sacristie. Monsieur Mangieu propose qu'un courrier soit envoyé au diocèse pour connaître les usages en termes d'accès au public ainsi que les règles en termes de responsabilité en cas d'accident

- Monsieur le Maire rappelle sa demande de faire en sorte que la présence des membres du Conseil en mairie soit justifiée, notamment durant les heures d'ouverture au public. Monsieur Guillaume Normant s'étonne du fait qu'il en soit de même pour les appels téléphoniques et s'inquiète des conséquences que pourrait avoir une application trop stricte de ces consignes, notamment sur l'investissement des élus pour leur commune. Monsieur le Maire assure qu'en aucun cas, il ne sera fait obstacle aux activités municipales des élus

Prochain conseil prévu le 15 juin 2017 à 19 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35